

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

55/022 du 16/01/85
DECRET N° /INTERFPPS/DGAFPP/DEF/22025
Portant intégration et nomination de
Monsieur NGOMU Gabriel dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Laboratoire des Mines)

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EM-
PLOI, DE LA REFORME DE LA FONC-
TION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYAN-
CE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE

V I S A :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'ordonnance n° 019/04 du 23.01.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 24/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A I des Services Techniques ;

Vu le décret 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories de cadres ;

Vu le décret 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62
portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret 65/81/FP-EE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;

Vu le décret 67/50 du 24/2/1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

Vu le décret 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret 84/856 du 8/8/1984 portant nomination du
Premier Ministre,

Vu le décret 84/858 du 13/8/1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 84/860 du 20/8/1984 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;

Vu la lettre 4235/ITEM-DGEOC-DOB du 28/8/1984 du Direc-
teur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier de
l'intéressé ;

Vu le Protocole d'Accord du 5/8/70 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T

.../...

D.G.B.

D.C.F.

45

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret 60/90 du 3/3/60 et du Protocole d'Accord du 5/3/70 susvisés, Monsieur NGOME Gabriel, né le 17/2/1956 à Ngouédi, titulaire du Diplôme de l'Institut Technique des Pêches d'Astrakhan (URSS) ; Spécialité: Technologie des Produits de la pêche, est intégré dans les cadres de la catégorie .., hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, indice 700.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Pêche et de la Pisciculture.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Janvier 1985

Par le Premier Ministre

Le Ministre de la Pêche et de la Pisciculture

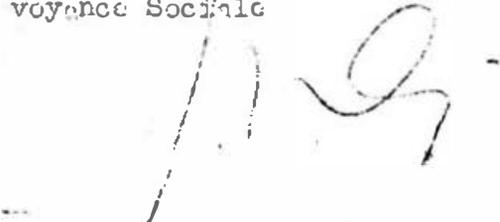


OSSEBI DOUNIAM.-



Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre du Travail de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale



Bernard COMBO N. TSJONA.-

Le Ministre des Finances et du Budget



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTTP/DFP.....3
- DFP/EST.....1
- DGB.....3
- DCF.....1
- MPF.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2.-